



AGENDA



Du 20 au 23 octobre 2022

Salon BEECOME QUIMPER

Octobre/Novembre 2022

Réseau sentinelle varroa
Comptage post-traitement

Lundi 28 novembre 2022

Journée technique : varroa
en Bretagne

Salle La Maillette - Locminé

Point de situation *Aethina tumida* à la Réunion

Suite à l'information diffusée dans notre précédente Newsletter, vous trouverez ci-dessous un nouveau point de situation sanitaire sur *Aethina tumida* à la Réunion (relais message GDS France et plateforme d'Epidémiologie-Surveillance Animale) :

Situation épidémiologique au 08/09/2022 :

Nous avons le plaisir de vous informer qu'il n'y a pas de nouveau foyer détecté depuis le 21/07/22. La situation reste donc de 12 foyers.

La dynamique de surveillance est soutenue, que ce soit dans les Zones de Protection ou de Surveillance (188 ruchers contrôlés) ou hors de ces zones via une surveillance programmée par ruchers sentinelles ou via surveillance aléatoire (66 ruchers). Cette surveillance est conduite sur un nombre important de ruchers : 254 ruchers sont contrôlés désormais contre 109 lors de notre information du 27 juillet.

La surveillance est attentive, des échantillons sont notamment rapportés quotidiennement par les binômes DAAF GDS mobilisés.

A noter :

Depuis le 4 août, les moyens humains locaux sont complétés par des renforts venus de la métropole. Désormais, les équipes locales DAAF et GDS REUNION doivent être renforcées pour tenir la cadence des visites de surveillance.

Les équipes locales travaillent également beaucoup sur la mobilisation de tous les apiculteurs et sur l'acceptation par tous de ce Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence (PISU).

Visite de pré-hivernage de septembre



Les conditions climatiques exceptionnelles de cette saison et la forte et précoce pression en frelon asiatique accentuent l'importance de la visite de pré-hivernage.

Aux vues de la dynamique de la saison, et hors cas de récolte de sarrasin, il convenait généralement de traiter plus tôt que d'habitude contre varroa.

D'un point de vue sanitaire, la visite de pré-hivernage poursuit 2 objectifs :

- S'assurer du bon état sanitaire des colonies (inspection du couvain, des réserves en miel et pollen, détection d'éventuelles anomalies) ;
- Repositionnement éventuel à mi-traitement et grattage, dans le cas d'un traitement conventionnel, des lanières dans le nid à couvain, afin d'assurer une meilleure efficacité du traitement. Nous rappelons ici l'importance de retirer les lanières à la fin de la durée de traitement maximale préconisée. Bien respecter les consignes de protection individuelle lors de manipulations de traitement.

Rappel sur l'obligation de déclaration annuelle de détention de ruches

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

Afin que votre situation soit claire, quelques rappels :

- La déclaration est à **renouveler chaque année** si vous possédez toujours des ruches ;
- Il est important de **conserver le même identifiant (n° NAPI)** d'une année à l'autre afin de ne pas créer de doublons pour un même apiculteur.

Les résultats du 3^{ème} comptage varroa (du 25 au 31 juillet)

15 ruchers répartis sur l'ensemble de la Bretagne ont été étudiés.

Au total, 82 ruches ont été comptées.

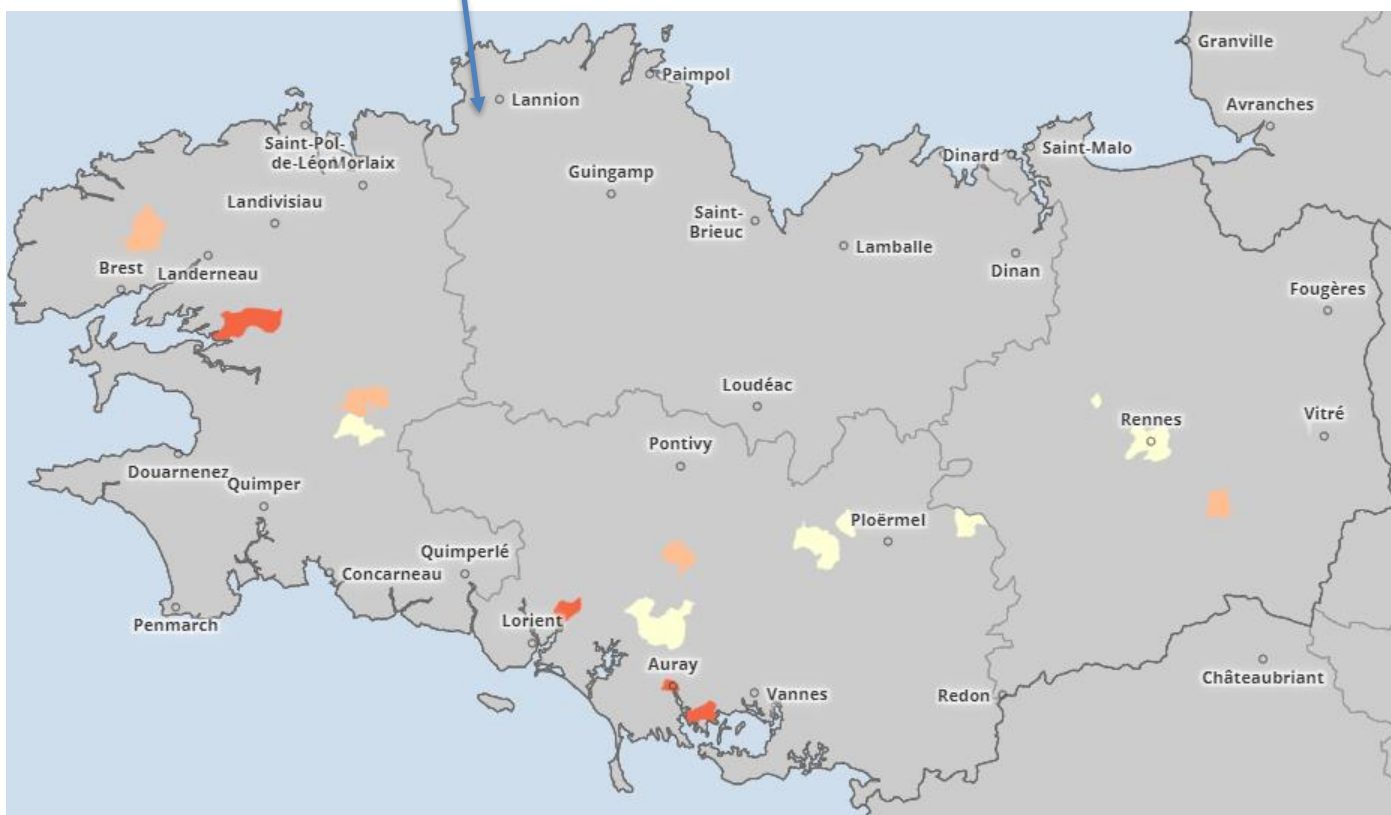
Attention, nous constatons de fortes variabilités entre ruchers, il est important que chaque apiculteur réalise des comptages afin de connaître la dynamique sur ses ruches.

Nb de ruches	%	Nb chutes varroa/jour	Moyennes	Niveau d'infestation
47	57%	Moins de 8	2,6	Infestation faible
11	13%	Entre 8 et 15	10,1	Infestation modérée
24	29%	Plus de 15	59,9	Infestation forte

Résultats par ruche

Nb de ruchers	%	Nb chutes varroa/jour	Moyennes	Niveau d'infestation
7	47%	Moins de 8	5,0	Infestation faible
4	27%	Entre 8 et 15	9,9	Infestation modérée
4	27%	Plus de 15	62,0	Infestation forte

Résultats par rucher



Quelle action pour votre rucher ?

✓ Les résultats du réseau sentinelle ne sont que des indications et ne reflètent pas forcément la situation dans vos ruches.

La première chose à faire est de surveiller régulièrement les populations de varroas dans vos ruches en réalisant vous-même des comptages

⇒ Une fiche technique peut vous être envoyée sur demande

Nb chutes varroa/jour	Conseils en fonction des niveaux de chutes (fin juillet)
inférieur à 8	Le traitement a dû être prévu après la récolte pour éviter que la colonie atteigne la zone critique, zone où le traitement aura une efficacité très relative
entre 8 et 15	Le traitement a dû être immédiatement mis en place début août pour les ruches sans hausse
supérieur à 15	Traitement immédiat début août même si cela a pu compromettre la récolte

Rappel de l'importance du dispositif OMAA Bretagne

VOUS CONSTATEZ DES MORTALITÉS OU DES AFFAIBLISSEMENTS DE COLONIES D'ABEILLES

DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA Bretagne
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)



Un guichet à votre écoute

Un vétérinaire diplômé en pathologie apicole

7 jours sur 7

OMAA

Une prise en compte de votre déclaration

Tout au long de l'année

Un retour individualisé

UN NUMÉRO : 02 44 84 68 84
ET/OU declaration-omaa@gtv-bretagne.org



Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies



Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://plateforme-esa.fr>



Contacts GDS Apicoles départementaux

GDSA des Côtes d'Armor <https://gdsa22.bzh/> ou mail contact@gdsa22.fr

GDSA du Finistère <https://gdsa29.fr/>

GDSA d'Ille et Vilaine <http://gdsa35.free.fr> ou mail gdsa35-contact@orange.fr

GDSA du Morbihan <http://gdsa56.fr>

Contacts GDS Bretagne

Thomas Guéhennec, animateur de la section apicole, thomas.guehennec@innoval.com / 06 88 35 63 02